

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2024

---

ENCADRANT L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES  
POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 366)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL114

présenté par  
M. Millienne

-----

### AVANT L'ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre II :

« Renforcer la transparence dans le recours aux prestations de conseil ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.